

SECRET

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS

No. 197

SECRET/HS/15/Add.1

12 juin 1987

DOUANIERS ET LE COMMERCE

Comité des concessions tarifaires

Original: anglais

SYSTEME HARMONISE - NEGOCIATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE XXVIII

Communication de documentation

Liste LX - République de Corée

Addendum

La Mission permanente de la République de Corée a fait parvenir au secrétariat la communication ci-après.

La République de Corée s'est efforcée de faire en sorte que les droits consolidés dans le cadre de l'Accord général restent inchangés quand elle les a transposés dans le Système harmonisé. Elle a toutefois dû modifier certaines concessions pour des raisons techniques, afin d'éviter d'introduire une complexité indue dans le tarif national.

Le plus souvent les modifications portent sur des produits pour lesquels les échanges visés par la concession sont minimes ou insignifiants.

La Corée a donc maintenu son niveau général d'obligations.

La Mission permanente de Corée a également fait parvenir au secrétariat les statistiques ci-jointes, pour distribution aux parties contractantes.